



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHÂTENOIS

Séance du 11 février 2026

Sur convocation du 5 février 2026 et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Châtenois.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- Michel GOETTELMMANN, secrétaire de séance
- Mélanie SEATI SANTAMARIA, secrétaire administratif

2. Appel des conseillers

Etaient présents :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| 1. Luc ADONETH | 15. Michel GOETTELMMANN |
| 2. Christian OTTENWAELDER | 16. Sandrine DEMAY |
| 3. Sylvie LIGNER | 17. Denis WACHBAR |
| 4. Stéphane SIGRIST | 18. Sabrina DUSSOURD |
| 5. Christine GILL | 19. Lysiane STENGER |
| 6. Christophe BOHN | 20. |
| 7. Anne HEUBERGER | 21. |
| 8. Daniel BROCKER | 22. |
| 9. Patrick DELSART | 23. Jean LACHMANN |
| 10. Marie-Antoinette SYLVESTRE | 24. Eric BRUNSTEIN |
| 11. Jean-Paul BARTH | 25. Anne-Catherine DORIDANT |
| 12. Pascal HELDE | 26. Bénédicte SADOWNICZYK |
| 13. Christophe ELSAESSER | 27. Yann VILARDELL |
| 14. Nadine GUTHAPFEL | |

Absents excusés :

- 20. Claire-Catherine donne pouvoir à Sylvie LIGNER
- 21. Amandine MARTIN donne pouvoir à Patrick DELSART
- 22. Axèle EBELIN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

Absences :

Assistait en outre : Mme Mélanie SEATI SANTAMARIA, Directrice Générale des Services

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026

Par mail du 10 février, Mme DORIDANT demande d'apporter la modification suivante :

« Concernant le point 13.2 "Eclairage public : modification des horaires", je souhaiterais que figure dans le PV les raisons de mon vote exprimées lors du CM.

J'avais évoqué le fait que je m'abstenais car il n'y avait pas assez de données chiffrées pour mener une réflexion aboutie permettant un choix clair à un retour total de l'éclairage ou un élargissement des horaires. »

Le Maire rappelle les montants qui avaient été donnés lors du conseil : 1h de rallumage coûte 10 000€ par an, le rallumage complet coûte 50 000€ par an, soit 300 000€ sur un mandat de 6 ans.

Il soumet ensuite le PV à l'approbation du Conseil :

Après lecture,

Considérant la demande de rectification de Mme DORIDANT,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Par mail du 10 février, MM. LACHMANN et BRUNSTEIN ont souhaité repréciser leurs remarques et questionnements sur le point 13.3. du point info, dont ils demandent la retranscription :

« M. E. Brunstein a fait référence à une annonce parue le 15 janvier 2026 sur le site du Centre De Gestion (CDG) que la commune de Châtenois recherche un (e) DGS et il a posé la question de la date de la fin du détachement de l'emploi fonctionnel actuel de DGS.

N'ayant pas reçu de réponse, il repose la question car la remarque et l'absence de réponse ne figure pas dans le projet de PV du 12 février 2026.

Par rapport à l'annonce parue avec une date limite de candidature fixée au 2 février 2026, M. Jean Lachmann a dit qu'il ne comprenait pas l'annonce, sauf si nous sommes arrivés au terme du détachement du poste fonctionnel de DGS et la réponse à la question de M. Brunstein de la date de la fin du détachement est importante.

Toutefois, il pense qu'il aurait surement été préférable de ne pas lancer un recrutement ou de procéder à une régularisation de détachement à quelques semaines d'une élection municipale et que ce recrutement ou cette prolongation d'un détachement aurait dû être fait par l'exécutif élu de la nouvelle mandature.

En application de l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il peut être mis fin à la période d'un emploi fonctionnel à la fin du mandat de l'autorité territoriale, mais elle sera soumise à l'obligation de respecter une période de 6 mois avant la décharge au terme de la période normale de détachement. D'ailleurs, Le fonctionnaire détaché sur un emploi fonctionnel peut solliciter la fin de son détachement avant ou au terme de celui-ci, dans le cadre du droit commun, et à être réintégré dans un emploi correspondant dans la collectivité locale à son grade si un poste est disponible, ou d'être pris en charge par le CDG. »

Le Maire dit accepter la retranscription et soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Appel des conseillers**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026**
- 4. Communauté de Communes**
 - 4.1. Approbation du PLH 2026-2031 de la Communauté de Communes Sélestat et Territoires
 - 4.2. Bilan des actions de copilotage de 2020 à 2026
- 5. SMICTOM**
 - 5.1. Points info
- 6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques**
 - 6.1. Points info
- 7. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : Suivi Technique, salles sportives**
 - 7.1. Régularisation emplacement réservé A10 anciennement garage LIGNER
 - 7.2. Acquisition bien sans maître section 30 n°72
 - 7.3. Opération Eau-Ville-Paysage : Conventionnement Châtenois-ENSAS
 - 7.4. Recrutement adjoint technique en accroissement temporaire d'activité
 - 7.5. Points info
- 8. Culture – Communication - Associations culturelles et manifestations culturelles – ELT – Foyer socio-Culturel – Maison des Associations**
 - 8.1. Points info
- 9. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif**
 - 9.1. Compte Financier Unique 2025
 - 9.2. Budget Primitif 2026
 - 9.3. AP/CP 2026
 - 9.4. Taux de Fiscalité Directe Locale
 - 9.5. Conventionnement archiviste itinérant - CDG67
- 10. Tourisme**
 - 10.1. Points info
- 11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance – Jumelage**
 - 11.1. Reversement de la compensation financière versée par l'Etat au titre de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant
 - 11.2. Recrutement de deux apprenti.es aux écoles maternelles
 - 11.3. Recrutement agent de vie scolaire en contrat aidé à l'école des Bains
 - 11.4. Versement d'une subvention voyage scolaire pour les collégiens
 - 11.5. Points info

12. Délégations d'attribution au Maire**13. Divers****13.1. Points info**

4. Communautés de Communes**RAPPORTEUR : M. Patrick DELSART****4.1. Approbation du PLH 2026-2031 de la Communauté de Communes Sélestat et Territoires****DELIBERATION D11022026/01**

La commune de Châtenois doit rendre un avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2026-2031 de la Communauté de communes de Sélestat & Territoires, arrêté en Conseil communautaire le 15 décembre 2025.

I. RAPPORT**I.1. Rappel du cadre réglementaire**

Conformément aux dispositions des articles L.302-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'habitat sont tenus d'élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH).

La Communauté de communes de Sélestat & Territoires (CCST) est soumise à cette obligation. Le PLH constitue un document stratégique de programmation et de pilotage de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale pour une durée de six ans.

Le PLH définit notamment les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser la mixité sociale, à améliorer la qualité du parc existant, à maîtriser la consommation foncière et à assurer une répartition équilibrée de l'offre de logements sur l'ensemble du territoire communautaire.

Il constitue un cadre de référence pour l'action communale, notamment dans l'élaboration et l'évolution des documents d'urbanisme.

I.2. Élaboration du projet de PLH 2026-2031 de la CCST

Par délibération en date du 21 mai 2024, le Conseil communautaire de la CC de Sélestat & Territoires a engagé simultanément le bilan du PLH 2017-2022 et l'élaboration d'un nouveau PLH pour la période 2026-2031, avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS). L'élaboration de ce projet de PLH s'est appuyée sur une démarche partenariale et concertée associant étroitement les communes membres et les acteurs locaux de l'habitat.

I.3. Contenu du projet de PLH

Le projet de Programme Local de l'Habitat 2026-2031 se compose de trois documents :

- Un diagnostic territorial,
- Un document d'orientations stratégiques,
- Un programme d'actions.

I.3.1. Diagnostic

Les conclusions du diagnostic ont permis de faire ressortir les enjeux majeurs du territoire en matière d'habitat :

- ➔ Poursuite du dynamisme démographique retrouvé et anticipation des besoins afin d'apporter des réponses cohérentes
- ➔ Renforcement de la cohésion territoriale selon l'armature urbaine
- ➔ Intégration des enjeux climatiques, limitation de l'artificialisation des sols et de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- ➔ Poursuite de l'action sur la qualité du parc de logements
- ➔ Garantie d'une continuité de parcours résidentiel pour l'ensemble des publics du territoire à travers une offre adaptée aux besoins
- ➔ Amélioration de la connaissance et le suivi des évolutions du territoire
- ➔ Accompagnement des communes et propositions d'outils pour les aiguiller

Ces enjeux ont permis de définir des orientations stratégiques déclinées en fiches actions opérationnelles.

I.3.2. Document d'orientations

Le PLH 2026-2031 de la CC de Sélestat & Territoires est structuré autour de quatre grandes orientations :

- ➔ Orientation 1 : Répondre aux enjeux démographiques et d'attractivité résidentielle par une offre de logements adaptée ;
- ➔ Orientation 2 : Poursuivre une politique d'aménagement durable du territoire ;
- ➔ Orientation 3 : Accompagner les parcours résidentiels de l'ensemble des ménages ;
- ➔ Orientation 4 : Animer la politique intercommunale de l'habitat et renforcer son articulation avec les autres politiques publiques.

I.3.3. Programme d'actions

Ces orientations sont déclinées en 19 actions opérationnelles, couvrant la production de logements, la mobilisation du parc existant, le logement social, l'habitat des publics spécifiques, la politique foncière, l'ingénierie et l'appui aux communes.

Le coût prévisionnel du programme d'actions est estimé à environ 3 150 000 € sur six ans, soit une moyenne de 525 000 € par an.

I.4. Procédure et consultation des communes

Par délibération du 15 décembre 2025, le Conseil communautaire de la CC de Sélestat & Territoires a arrêté le projet de PLH 2026-2031.

Conformément à l'article L.302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet est transmis aux communes membres afin qu'elles puissent émettre un avis dans un délai de deux mois à compter de la notification. Le présent rapport a pour objet de permettre au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de PLH arrêté.

II. DÉCISIONS

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.302-1 à L.302-5 et R.302-1 à R.302-12 ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 21 mai 2024 engageant la procédure d'élaboration du PLH 2026-2031 de la CC de Sélestat & Territoires ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2025 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat 2026-2031 ;

CONSIDERANT que le projet de PLH 2026-2031 de la CC de Sélestat & Territoires a été élaboré dans un cadre partenarial associant les communes membres ;

CONSIDERANT que ce document fixe un cadre stratégique pour la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale, auquel la commune de NOM sera associée dans sa mise en œuvre ;

Après en avoir délibéré,

ÉMET un avis **FAVORABLE** sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2026-2031 de la Communauté de communes de Sélestat & Territoires, arrêté en Conseil communautaire par délibération en date du 15 décembre 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté de communes de Sélestat & Territoires et à accomplir toute démarche nécessaire à son exécution.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4.2. Bilan des actions de copilotage de 2020 à 2026

M. DELSART, Vice-Président à la CCST, propose faire un bilan des actions menées au cours du dernier mandat.

Pistes cyclables : dans le cadre du schéma directeur des itinéraires cyclables (PETR 2021) :

Pistes réalisées (2021 – 2025) :

- o Baldenheim – Muttersholtz
- o Muttersholtz – Hilsenheim
- o Sélestat – PAIE Giessen
- o Passerelle Dreiwasser
- o Châtenois (Vieux ch. de Châtenois) – Sélestat
- o Val de Villé (Contournement) – RD35 (CeA)
- o Dieffenthal (Véloroute) – Kientzville

Le coût total de ces opérations est de 1 910 000€ pour 9 km de piste cyclable, incluant les éléments d'ouvrage d'art, soit 208 000€ le kilomètre.

En cours (2026 – 2027) :

- o STEP – Sélestat Nord et centre
- o Orschwiller (raccordement véloroute)
- o PAEI – Scherwiller – Châtenois

Mise en place de la Prime-vélo (2022 – 2024, puis PETR). La prime a été arrêtée en 2026 par baisse du nombre d'utilisateurs. La fin des subventionnements (Région, CCST) a stoppé nettement les acquisitions de VAE.

Le Maire souligne la grande qualité de la piste cyclable entre Sélestat et Châtenois, piste très sécurisante pour les utilisateurs, pour laquelle la mairie a cherché du foncier côté sud, pour donner de la visibilité aux tracteurs.

M. SIGRIST rappelle aussi que la CEA a financé le passage sous le tunnel, ouvrage d'art onéreux.

Gens du voyage :**Aire d'accueil de Sélestat :**

- o 40 places ; taux de remplissage : 95 à 99 % ; ce sont 30 à 35 familles (130 à 150 personnes) qui résident régulièrement sur le site.
- o Sédentarisation : concerne 40% à 50 % des familles (scolarisation, travail, santé, âge).
- o Amélioration des conditions d'accueil et installation d'un Conseil de la vie sociale.

Grands passages :

- o Réalisation d'un « Kit-stationnements-illégaux » à destination des maires de la CCST, afin de mieux faire face aux installations saisonnières illégales lors des grands passages.
- o Propositions à la sénatrice Elsa Schalck : soutien aux maires pour mieux gérer les installations illégales et initier un meilleur équilibre des aspects restrictifs par une réelle réflexion nationale plus intégrative.

Lotissement des champs (LDC) :

- o 2002 et 2004 : installation de 12 bungalows (logement très social) à destination des habitants d'origine manouche présents dès les années 1960. Le terrain d'environ 1 ha est traversé par un terrain privatif de 11 ares ; il est situé sur le ban de Châtenois mitoyen avec Sélestat (à côté de la Sté SIEHR).
- o Le site du LDC est un lieu d'encrage socioculturel pour les primo-installés, leurs descendances et leurs alliés par unions successives. Sur la durée, se sont joués, entre installations licites et illicites, des va-et-vient concernant 50 à 80 personnes.
- o L'intégration sociale (scolarisation, travail, relogement) s'est faite progressivement et avec succès en partenariat avec la Sté DOMIAL, l'ARSEA, l'UTAMS et les communes de Châtenois et Sélestat.
- o 2021 à 2026 : une accélération de l'intégration sociale a été menée dans le cadre du Projet de territoire de la CCST. Aujourd'hui restent sur le site 2 à 4 habitants en cours de relogement.
- o Le terrain du LDC intégrera le projet de développement global de Sélestat Ouest porté par la CCST. Une fois le site libéré de ses résidents, il conviendra de prévoir l'attribution du terrain privatif.

Mission Locale de Sélestat et environs (M. DELSART est Président de la MLS et administrateur de l'ARML)

- o La MLS accompagne et promeut l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et autres publics ; elle couvre 6 CC du Centre Alsace et accompagne environ 1000 jeunes par an, dont 20 à 30 castinétains.
- o Elle propose une offre de service diversifiée de formations, de développement personnel et de lien avec les entreprises.
- o Les faits marquants entre 2020 et 2026 : développement de la professionnalisation des salariés ; modernisation des locaux dans le cadre du programme « Santé mental des jeunes » ; labellisation AFNOR et UNML ; création de l'auto-école solidaire ; portage de la création du logement d'urgence-jeunes, de la Coop'Jeunesse Solidaire.
- o Dans le cadre de la crise financière et gouvernementale, la MLS a fortement été impactée par la réduction des subventions en 2025. J'ai alerté l'ensemble des élus concernés (sénateurs, députés, conseillers CeA, présidents des CC) de cette situation que nous partageons avec l'ensemble du secteur social et d'insertion.

Mme DORIDANT demande si le fonctionnement de la mission locale sera affecté par cette réduction. M. DELSART confirme que c'est déjà le cas car deux postes ne sont pas remplacés. M. DELSART travaille actuellement avec le commissaire aux comptes afin de trouver un rééquilibrage à la baisse, ceci avant la passation de présidence en mai, à la prochaine AG.

Le Maire remercie M. DELSART pour son investissement dans ces nombreuses missions. Il souligne la complexité des sujets, qui comprend beaucoup de ramifications.

Si les pistes cyclables sont essentiellement un sujet technique, les sujets sociaux, comme le lotissement des champs, font appel à la pâte humaine, avec tout ce que ça implique. Globalement, humainement, c'est une réussite : tous les enfants des dernières années étaient scolarisés, et beaucoup d'habitants du lotissement

sont allés travailler chez Tremplins aux remparts, puis ont pu travailler dans le BTP ensuite. En l'espace de 25 ans, des familles entières sont passées des bidonvilles à côté de Cigoland, sans eau, sans électricité, sans sanitaire, aux bungalows, puis logement conventionnel.

M. le Maire remercie encore M. DELSART pour son investissement et mentionne son travail mené sur la petite enfance ces dernières années : crèche à Châtenois, guichet unique... Les besoins évoluent constamment et ces sujets restent ouverts pour les suivants !

5. SMICTOM

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

5.1. Point info

M. OTTENWAELDER commence par expliquer que le budget du SMICTOM a été voté sans augmentation de tarif.

Il commente ensuite les photos de l'ancien site du CSDND : la couverture finale, les interventions faites au niveau du bassin des eaux pluviales, à l'arrière, les rejets se font donc dans le Riehbach.

Actuellement le site produit 20m3 de lixiviats par jour. Ils sont récupérés de façon gravitaire vers l'avant, pour atterrir dans les bassins de lixiviat, et à l'arrière dans une station de relevage qui ramène tous ces produits vers l'avant. Ces jus partent ensuite vers la STEP de Sélestat. L'objectif du SMICTOM est de pouvoir traiter in situ tous ces jus. Heureusement, tous ces jus vont beaucoup diminuer avec le temps grâce à la couverture étanche qui est faite sur une grande partie du site.

Une réflexion est menée avec la DREAL car même si ces lixiviats sont traités sur site, il faut pouvoir les rejeter, une fois traités, dans les milieux naturels ; différentes options ont été retenues. Un rejet par l'intermédiaire d'un cours d'eau serait envisagé. Les eaux de pluie sont récupérées dans les bassins à l'avant, et les eaux externes sont récupérées par les bassins créés par la CEA, près du contournement.

Concernant l'étude de ferme solaire, celle-ci est toujours en étude faune flore, sur 4 saisons. Au mieux elle pourrait être aménagée en 2028. M. VILARDELL demande s'il y a un risque d'affaissement par le poids des panneaux. M. OTTENWAELDER lui répond qu'il y a un an d'observation des tassements mais ceux-ci seront minimes compte tenu de la qualité et du compactage de la couverture étanche. En outre, le poids sera réparti sur des systèmes de rails.

M. OTTENWAELDER fait un appel aux conseillers qui continueront le prochain mandat : il y a 7 délégués au SMICTOM sur le territoire de la CCST, dont 1 venant de Châtenois, au titre du CSDND situé à Châtenois. Il faudra qu'une personne s'engage sur ce poste de vice-présidence.

Le Maire remercie très chaleureusement Christian OTTENWAELDER pour ses 49 ans d'engagement municipal. Cette responsabilité a été très souvent ingrate, avec beaucoup de crises à gérer au fil du temps.

Il souligne le chemin parcouru par le SMICTOM depuis toutes ces années, grâce notamment à Jean-Pierre PIELA, Président du SMICTOM, qui a su faire évoluer le SMICTOM en permanence, malgré les réticences et les freins, pour en faire un syndicat de collecte et de traitement des déchets de référence au niveau national.

M. OTTENWAELDER conclut en informant les conseillers que le SMICTOM souhaite faire la prochaine réunion des élus en novembre 2026 à Châtenois. Le rendez-vous est pris !

6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAEELDER

6.1. Points info

M. OTTENWAEELDER fait le point sur les travaux de rénovation et de sécurisation de la police municipale. Ceux-ci ont pris du retard suite à différentes absences ; il y a encore du carrelage à poser, du gros nettoyage et il fait installer le mobilier. La police pourrait réintégrer ses locaux courant mars.

Concernant la rue des Goumiers, il informe les conseillers qu'une réunion publique devrait être organisée début mars pour consulter les riverains et prendre en compte leurs remarques dans l'avancée du réaménagement.

Tous les travaux devraient être terminés à l'automne.

Le Maire en profite pour rappeler l'engagement sans faille de MM. OTTENWAEELDER et SIGRIST sur les différents chantiers communaux : complexe sportif, maison du tourisme et du patrimoine, rue des Goumiers... : tous les lundis, puis les mercredis étaient occupés à suivre les chantiers depuis le début du mandat.

Il en profite pour faire un hommage appuyé à Suzy KOCH, sans qui la commune n'aurait jamais pu voir tous ces projets aboutir dans ce laps de temps. Ses qualités techniques et humaines font d'elle un agent exceptionnel.

7. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

7.1. Régularisation emplacement réservé A10 anciennement garage LIGNER

DELIBERATION D11022026/02

La commune de Châtenois a constaté un emplacement réservé A10 lors de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner.

La commune de Châtenois souhaite acquérir les parcelles 852 d'une surface de 0.68 are, 855 d'une surface de 0.89 are et 857 d'une surface de 0.02 are, en section 18 à l'euro symbolique appartenant à SAS B2A FONCIERE 51 rue Division Leclerc 67170 BRUMATH afin d'élargir la route Romaine.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition des parcelles 852 d'une surface de 0.68 are, 855 d'une surface de 0.89 are et 857 d'une surface de 0.02 are, en section 18 à l'euro symbolique appartenant à SAS B2A FONCIERE 51 rue Division Leclerc 67170 BRUMATH par acte notarial (C/2111 au BP 2026).

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

A la suite du visionnage du plan de la rue, Mme DORIDANT demande une nouvelle fois s'il est possible de couper l'angle du STOP. En effet, il n'y a pas de visibilité à ce jour et les véhicules doivent s'avancer pour voir

qui arrive. M. VILARDELL confirme que c'est très dangereux pour les cyclistes, qui arrivent notamment du lotissement.

M. SIGRIST explique qu'il sera possible de réfléchir à un aménagement plus tard ; il rappelle toutefois que la visibilité sera accrue car la vue sera dégagée (parking), et qu'il faudra négocier avec le laboratoire.

Il rappelle en outre que la rue ne sera à double sens que jusqu'au stop, et uniquement accessible pour les riverains.

7.2. Acquisition bien sans maître section 30 n°72

DELIBERATION D11022026/03

Le Conseil Municipal,

Vu la procédure prévue aux articles L. 1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques à l'encontre des biens situés au lieudit « MITTELMUEHLMATTEN », et cadastré sous le n° 72 section 30 d'une superficie de 8.00 ares ;

Vu que le bien n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ;

Vu qu'un arrêté portant constatation d'un bien sans maître a ainsi été adopté en date du 21 février 2025,

Vu que le propriétaire du bien ne s'est pas fait connaître dans le délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, il est proposé d'incorporer ce bien considéré sans maître dans le domaine communal ;

Vu les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 06 février 2025 et 28 janvier 2026 ;

DÉCIDE qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble dont s'agit en état d'abandon manifeste ;

DÉCIDE que le bien situé au lieu-dit « Mittelmuehlmatten », et cadastré sous le n°72 section 30 d'une superficie de 8,00 ares est incorporé au domaine communal en application de l'article 713 du Code civil.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

7.3. Opération Eau-Ville-Paysage : Conventionnement Châtenois-ENSAS

DELIBERATION D11022026/04

En mai 2025, le SDEA a mis en relation la commune de Châtenois et l'ENSAS, dans le cadre des ateliers annuels « Eau, ville, paysage », copilotés par l'ENSAS et l'ENGEEES. Ainsi, un partenariat a été mis en place afin de faire travailler ces futurs ingénieurs à des solutions de réaménagement de voirie (RD559) et de gestion de l'eau (lutte contre les coulées de boue). Ce partenariat faisait parfaitement suite à la restitution de l'étude hydraulique de LIOSE.

Les étudiants sont venus à partir de fin septembre sur site et ont travaillé par groupe sur les différents thèmes. Ils ont restitué leur travail, qui est actuellement exposé à l'espace Les Tisserands, au cours d'une réunion publique qui s'est tenue le 21 janvier 2026.

La convention annexée reçue courant du mois de janvier, encadre les modalités de fonctionnement, de prises en charge financière, de droit d'auteur.

La convention est conclue pour l'année universitaire 2025-2026 à compter de sa signature. Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse par l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention avec l'ENSAS telle qu'annexée,
PRECISE que les dépenses sont inscrites au BP2026, C/611.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

M. SIGRIST remercie les étudiants et les écoles pour le travail effectué.

Le Maire rappelle l'historique : une étude hydraulique a été lancée en 2021, à la suite des inondations. L'étude, très spécialisée, a demandé du temps et de la patience, compte tenu de la complexité du sujet. La mise en relation du SDEA et des écoles, après l'étude, a permis de faire travailler de manière transversale et connexes des groupes d'étudiants, qui ont donc pu apporter des approches différentes. Ce partenariat a été très riche en propositions, et a permis à la commune d'économiser le prix d'une étude de faisabilité, budgétisée à 50 000€. L'étape suivante est maintenant de travailler à partir de ces propositions pour monter un cahier des charges et choisir une maîtrise d'œuvre. Il rappelle que les travaux sont visibles de l'extérieur et à l'intérieur du hall des Tisserands.

7.4. Recrutement adjoint technique en accroissement temporaire d'activité

DELIBERATION D11022026/05

M. SIGRIST rappelle au Conseil que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. SIGRIST expose également au Conseil qu'il est nécessaire de prévoir un renforcement de l'équipe d'entretien pendant toute la période de location des Tisserands, et des manifestations communales, dès le mois de mars, notamment en cas d'absence d'un de nos agents permanents ou contractuels.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil de créer, à compter du 1^{er} mars 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 9 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du service propreté de la Commune, en cas de besoin.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'entretien et de service au sein des différents bâtiments communaux, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 1^{er} mars 2026 pour une durée maximale de 9 mois sur une période de 18 mois.

PRECISE que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du BP2026.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. VILARDELL demande pourquoi la durée du contrat n'est pas plus longue compte tenu des circonstances de santé de l'agent. Il lui est expliqué que la durée est limitée à 12 mois sur 18 mois maximum, qu'il pourra donc être renouvelé si besoin, et que cette contrainte n'est liée qu'au statut de contractuel de l'agent : un agent contractuel ne peut remplacer un agent contractuel, il faut créer un poste sur le motif d'accroissement d'activité, plus contraignant qu'un remplacement de fonctionnaire absent.

8. Culture – Communication - Associations culturelles et manifestations culturelles – ELT – Foyer socio-Culturel – Maison des Associations

RAPPORTEUR : Mme Christine GILL

8.1. Points info

PROGRAMME DU FOYER SOCIO-CULTUREL

1/. Conférence de Pierre GRIESMAR le 30 janvier dernier : très beau sujet, un conférencier très intéressant, une affluence importante puisque 85 personnes étaient présentes, qui se sont volontiers prêtées au jeu des questions-réponses.

2/. Après-midi jeux de société de l'APEEC le 1er février : une belle réussite, il y a eu du monde et la buvette a bien fonctionné.

3/. Carnaval le 7 février : il a réuni beaucoup de monde au bord de la route par un après-midi ensoleillé, de nombreux chars et troupes et une ambiance débridée !

4/. Samedi 14 et dimanche 15 février : 5e salon de Généalogie du Cercle généalogique d'Alsace

Les conférences (entrée gratuite, places limitées) :

- Samedi 14 février 2026, 14h : Claude Muller, Le mariage de Louis XV et de Marie Lezczynska à Strasbourg le 15 août 1725
- Samedi 14 février 2026, 15h : Bertrand Rietsch, les Marx Brothers, des Alsaciens d'Origine Contrôlée ?
- Samedi 14 février 2026, 16h : Marie-Luce Choisy-Lauer, Généalogie Algérie Maroc Tunisie... Et les Alsaciens dans tout ça ?
- Samedi 14 février 2026, 17h : Laurent Fordant, Les nouvelles sources de Filae

- Dimanche 15 février 2026, 14 h : Philippe Wiedenhof, Quatre frères Michel dans la tourmente 1914-1918

- Dimanche 15 février 2026, 15 h : Laëtitia Brasseur, Héloïse Hervieux, Organiser, conserver et présenter ses données généalogiques

- Dimanche 15 février 2026, 16 h : Thomas Brunner, L'apport des sceaux à la généalogie

- Dimanche 15 février 2026, 17 h : Geoffrey Koenig, La campagne d'Alsace : entre libération de la France et affrontement en Allemagne nazie (novembre 1944-mars 1945) ;

Visites du pôle européen d'archéologie viticole médiévale de Châtenois : visites guidées par Luc Adoneth, Maire de la commune et président du Cercle généalogique d'Alsace, samedi et dimanche à 15h00.

5/. Samedi 28 mars de 13h à 18h : Chasse aux œufs et Marché de Printemps des P'tits Castinétains, à l'ELT et au Parc Ergé

6/. Vendredi 10 avril à 20h à l'ELT : E Friehjohr fer unsri Sproch – Entrée libre et plateau, bénéfices au profit des élèves de la section Langue et Culture Régionale du Collège de Châtenois

- 7/. Samedi 18 avril à 20h et dimanche 19 avril à 15h : Théâtre du Quiproquo : Louise Morstan et la Marmotte rouge – Entrée payante
- 8/. Vendredi 24 avril à 20h30, samedi 25 avril à 20h30 et dimanche 26 avril à 16h : Concert du Sletto's Big Band : Hommage à Ray Charles, Ray Ventura et Orchestre du Splendid – Entrée payante

AG de l'Association des Amis de la bibliothèque de Châtenois le 10 février 2026

La Médiathèque (et non plus bibliothèque) fait partie du Réseau de Lecture publique. La gratuité instaurée depuis le 01/01/2025 a fait augmenter le nombre d'entrées de 7,31 % et le nombre de nouveaux inscrits de 44,36 % entre 2024 et 2025. Didier STACHNICK remplace Denise SCHMITT, partie à la retraite. Un nouveau logiciel équipe dorénavant l'ensemble du Réseau, ce qui a occasionné une fermeture de toutes les structures pendant un mois. Onze animations (ateliers, spectacle, braderie...) ont été organisées en 2025, ce qui est moins que d'habitude.

COMMUNICATION

Deux panneaux métalliques (format panorama) ont été installés par les services techniques en bas de la rue de l'église (sur le mur de la propriété MUHR) et au coin de la rue du Maréchal Foch et la rue Saint-Georges (coin du jardin de la MTP) pour symboliser les sites remarquables que sont l'église, les remparts et la Tour des Sorcières : l'objectif est d'attirer l'œil des touristes circulant sur la route des Vins et de les guider vers ces lieux. Un grand merci aux services techniques pour leur travail !

JUMELAGE

Les demandes de devis ont été faites et nous allons prochainement finaliser le programme du séjour en Normandie du 14 au 17 mai 2026.

Suite à la réunion publique du 12 janvier dernier, un formulaire d'inscription sera élaboré et envoyé aux personnes intéressées.

Puis Madame GILL ajoute :

« Un grand merci à Luc de m'avoir fait confiance pendant ce mandat, il a toujours été de bon conseil et attentif à toute demande et tout besoin d'aide. Il a fait preuve d'une grande bienveillance, d'une disponibilité et d'un soutien sans faille à l'égard de ses colistiers : ce fut un réel plaisir de collaborer avec lui en sa qualité d'adjoint, puis de Maire de notre commune. Bravo Luc et merci pour tout ! »

Le Maire remercie à son tour Mme GILL pour sa grande implication dans le domaine culturel. L'offre proposée est riche et variée. Il rappelle que tous ces événements génèrent une préparation importante sur le plan de la programmation, de la logistique. Cela demande du temps et de la disponibilité pour installer, accueillir, ranger... Merci à elle et son équipe de bénévoles.

9. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme

RAPPORTEUR : M. BOHN

9.1. Compte financier unique 2025

DELIBERATION D11022026/06

M. BOHN rappelle que depuis 2024, la Commune est passée au Compte Financier Unique, document réalisé conjointement entre la Commune et le Service de Gestion Comptable et qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 871 776,62	4 194 071,03
	Section d'investissement	2 674 164,92	1 823 572,53
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 264 055,28
	Report en section d'investissement (001)		229 269,09

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat 2025 comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1	1 586 349,69 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	963 823,30 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	622 526,39 €
Total affecté au c/ 1068 :	963 823,30 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/N-1 Déficit à reporter (ligne 002)	

DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2025 A REPENDRE (LIGNE 001)

621 323,30 €

Après en avoir délibéré,
 Le Maire ayant quitté la séance,
 Le Conseil Municipal,
ADOpte ET APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025,
APPROUVE l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

9.2. Budget Primitif 2026

DELIBERATION D11022026/07

Monsieur BOHN présente de manière détaillée les prévisions budgétaires inscrites aux différents chapitres de fonctionnement.

Fonctionnement :

Le budget se présente ainsi :

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
011 - Charges à caractère général	1 216 800,00
60 - Achats et variation des stocks	416 000,00
61 - Services extérieurs	561 500,00
62 - Autres services extérieurs	224 300,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	15 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 744 500,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	37 000,00
64 - Charges de personnel	1 707 500,00
014 - Atténuations de produits	215 000,00
65 - Autres charges de gestion courante (Elus/subventions)	232 500,00
66 - Charges financières	35 500,00
67 - Charges spécifiques	1 000,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	500,00
Total dépenses réelles	3 445 800,00
Total dépenses d'ordre	1 033 736,35
Total dépenses de fonctionnement	4 479 536,35
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	116 000,00
73 - Impôts et taxes	250 000,00

731 - Impositions directes	2 664 600,00
74 - Dotations et participations	525 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	85 000,00
77 - Produits spécifiques	500,00
013 - Atténuations de charges	40 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	622 526,39
Total recettes réelles	4 303 626,39
Total recettes d'ordre	175 909,96
Total recettes de fonctionnement	4 479 536,35

Le Maire signale que les dépenses de fonctionnement, au global, ont augmenté de seulement 2,10% cumulés sur les deux dernières années, ce qui est de très loin inférieur à l'inflation ; ainsi, au réel, les dépenses de fonctionnement diminuent grâce à une gestion rigoureuse de tous les instants. Il explique par ailleurs que par rapport à la moyenne de la strate, la commune de situe à 25% de moins en fonctionnement, et 20% de plus en investissement. Cela démontre bien que ce qui n'est pas dépensé en fonctionnement permet d'investir pour le bien collectif.

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Déficit d'investissement reporté	621 323,30		621 323,30
16 - Emprunts et dettes assimilés	297 526,00		297 526,00
21 - Immobilisations corporelles	20 000,00		20 000,00
Total dépenses réelles hors opérations	938 849,30		938 849,30
011101 - MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE	10 000,00		10 000,00
011103 - MATERIEL OUTIL MOBILIER	30 000,00	1 600,00	31 600,00
011104 - MATERIEL ROULANT	36 000,00		36 000,00
011105 - ECLAIRAGE NOEL	3 000,00		3 000,00
060201 - MAIRIE	6 000,00		6 000,00
060202 - ATELIER MUNICIPAUX	3 400,00		3 400,00
060203 - LOCAUX POLICE	4 250,00	48 000,00	52 250,00
060205 - MAISON DU TOURISME ET DU PATRI	285 000,00	200 000,00	485 000,00
060501 - ECOLE MATERNELLE BAINS	7 000,00		7 000,00
060502 - ECOLE MATERNELLE DU HAHNENBERG	18 500,00		18 500,00
060503 - ECOLE ELEMENTAIRE KRAFFT	10 300,00		10 300,00
060801 - ESPACE LES TISSERANDS	323 391,39	40 000,00	363 391,39
060803 - COMPLEXE SPORTIF	27 000,00		27 000,00
060901 - SITE REMPARTS/JARDIN ARCHEOLOGIQUE		2 600,00	2 600,00
080303 - ECLAIRAGE PUBLIC	210 000,00		210 000,00
080315 - ELARGISSEMENT VOIRIE NEUERWEG	4 500,00	20 000,00	24 500,00
080316 - RUE DES GOUMIERS	732 000,00	30 000,00	762 000,00
140304 - MOBILIER URBAIN	5 000,00		5 000,00
160801 - SECURITE VIDEOSURVEILLANCE	37 500,00		37 500,00
21070204 - LIAISON FIBRE COMMUNALE	100,00	300,00	400,00
230101 - TRAME VERTE ET BLEUE	15 000,00		15 000,00

23070201 - FOUILLES ARCHEOLOGIQUES MTP	20 500,00		20 500,00
240101 - EXTENSION RESEAUX ELEC (GEND/DOMIAL)	81 200,00		81 200,00
250103 - RD 559 ETUDE DE FAISABILITE	50 000,00		50 000,00
250105 - RUE DE LA QUELL	130 000,00		130 000,00
250106 - REPRISE TROTTOIRS RTE KINTZHEIM	50 000,00		50 000,00
250107 - TRAVAUX DE PROTECTION HYDRAULIQUE	200 000,00		200 000,00
260102 - CHAUDIERE LOCAUX ECOLE MUSIQUE	4 800,00		4 800,00
260103 - TRAVAUX CHAPELLE ET STATUES	10 000,00		10 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	2 314 441,39	342 500,00	2 656 941,39
Total dépenses d'ordre	280 909,96		280 909,96
Total dépenses d'investissement	3 534 200,65	342 500,00	3 876 700,65
	Budget primitif 2026		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 393 823,30		1 393 823,30
Total recettes réelles hors opérations	1 393 823,30		1 393 823,30
060203 - LOCAUX POLICE	12 484,00		12 484,00
060205 - MAISON DU TOURISME ET DU PATRI	1 093 701,00		1 093 701,00
060901 - SITE REMPARTS/JARDIN ARCHEOLOGIQUE	50 000,00		50 000,00
080303 - ECLAIRAGE PUBLIC	20 000,00		20 000,00
230101 - TRAME VERTE ET BLEUE	40 244,00		40 244,00
240103 - PLATE FORME DE LAVAGE	17 017,00		17 017,00
250107 - TRAVAUX DE PROTECTION HYDRAULIQUE	110 695,00		110 695,00
Total recettes opérations d'invest.	1 344 141,00		1 344 141,00
Total recettes d'ordre	1 138 736,35		1 138 736,35
Total recettes d'investissement	3 876 700,65		3 876 700,65

M. BOHN présente également les subventions annuelles et exceptionnelles.

Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le BP2026 arrêté en recettes et dépenses aux montants ci-dessus.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 (Sandrine DEMAY, Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, Yann VILARDELL)

ADOPTÉE

9.3. AP/CP 2026

DELIBERATION D11022026/08

Révision/mise à jour des AP/CP : MTP / Neuerweg

M. BOHN rappelle qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement AP/CP est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple)
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissements rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite de crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture de l'autorisation du programme).

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser pour 2026 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivantes et ouvertes par délibération du 25 mars 2021 :

Maison du Patrimoine : Autorisation de programme et crédits de paiement

N°AP	Libellé	Autorisation de Programme	CP 2021 à 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL
2021-2-MT	Aménagement de la MTP	2 761 371,80 €	165 580,83 €	913 816,73 €	196 933,19 €	485 000 €	2 761 371,80 €
Plan de financement							
	SUB CEA			246 484 €			
	CCST			150 000 €			
	FONDS VERT			250 000 €			
	FONDATION PAT			50 000 €			
	FEDER			400 000 €			

Délibérations du Conseil Municipal du 11 février 2026

	FCTVA	450 000 €
	Autofinancement	1 214 887,80 €
	TOTAL	2 761 371,80 €

Voirie Neuerweg : Autorisation de programme et crédits de paiement

N°AP	Libellé	Autorisation de Programme	Crédits de paiement antérieurs	CP 2022-2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL
2021-3-NE	Voirie Neuerweg	364 751,19 €	7 641,99 €	-- €	6 006,40 €	331 102,80 €	20 000 €	364 751,19
Plan de financement prévisionnel								
	FCTVA				59 500 €			
	Autofinancement				305 251,19 €			
	TOTAL				364 751,19 €			

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir une nouvelle Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour l'extension de la salle des Tisserands

N°AP	Libellé	Autorisation de Programme	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
2026-01	Extension ELT	3 640 000 €	340 000 €	2 500 000 €	800 000 €	3 640 000 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE de la modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) susmentionnées,
AUTORISE M. le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux Crédits de Paiement sus indiqués,

PRECISE que dépenses seront financées par le FCTVA, diverses subventions, de l'autofinancement et de l'emprunt.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Le Maire précise que M. BOHN laisse la commune dans une excellente santé financière et l'en remercie. M. BOHN en profite pour préciser que 80 000€ sont distribués aux associations, sans compter l'aide humaine, les locaux, matériels mis à disposition.

9.4. Taux de Fiscalité Directe Locale**DELIBERATION D11022026/09**

Christophe BOHN rappelle que la dernière augmentation date de 2015.

Vote des taux de la fiscalité directe locale**Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026**

Par délibération du 20 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

TFPB : 26,49 %

TFPNB : 43,89 %

THRS : 19,17 %

CFE : 17,72 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

TFPB : 26,49 %

TFPNB : 43,89 %

THRS : 19,17 %

CFE : 17,72 %

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le maintien des taux d'imposition tels que décrit ci-dessus.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

9.5. Conventionnement archiviste itinérant - CDG67

DELIBERATION D11022026/10

Au mois de mars 2026 se dérouleront les élections municipales. Lors de ces élections, les collectivités sont appelées à procéder au récolement des archives. En 2026, comme lors des élections municipales de mars 2020, le Service des Archivistes itinérants du Centre de Gestion 67 propose une prestation de récolement aux communes et établissements publics affiliés.

Imposé par un arrêté interministériel daté du 31 décembre 1926, le récolement est une opération qui consiste à vérifier l'exactitude des indications contenues dans l'inventaire des archives de chaque commune ou établissement. C'est un acte réglementaire obligatoirement effectué à chaque renouvellement de municipalité.

Selon l'état et le volume des archives en présence, un archiviste mettra entre une demi-journée et 3 jours. Le tarif est de 400 euros par jour pour les collectivités affiliées, conformément à la délibération du Conseil d'Administration du CDG67 en date du 26 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer avec le Centre de Gestion 67 une convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant pour une intervention de 3 jours maximum, pour assurer le récolement des archives, qui se déroulera au 1^{er} semestre 2026, au tarif journalier de 400 €.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026, C/611.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

M. BOHN conclut son propos en remerciant l'équipe administrative et l'ensemble des agents communaux en rappelant que « c'est grâce à eux que cette mairie fonctionne ; les élus cadrent mais les agents font le boulot ». Il tient à formaliser officiellement que l'ensemble du personnel effectue un travail exceptionnel.

Il remercie aussi les élus, le maire, l'équipe des adjoints, et les conseillers, car c'était un mandat compliqué à plusieurs titres, et il a reçu beaucoup de soutien. Il remercie Christophe ELSAESSER qui a pris le relai lorsqu'il en a eu besoin. Il souligne enfin à quel point ce mandat était passionnant.

Le Maire s'associe aux remerciements, et tient à féliciter particulièrement Emilie SCHUTZ et Stéphane WIEST, qui, sur la partie financière, forment un duo particulièrement efficace et agréable. Il réitère ses remerciements auprès de Christophe pour son engagement pendant son mandat.

10. Tourisme

RAPPORTEUR : M. Christophe ELSASSER

10.1. Points info

M. ELSAESSER explique que tout le travail de préparation de la saison touristique se fait en ce moment. La commission tourisme élargie s'est d'ailleurs récemment réunie pour arbitrer différents points.

Le format des soirées musicales restera le même que la précédente édition : 4 mercredis de juillet, portés par les associations locales et 4 mercredis d'août par l'association d'animation Châtenois-Scherwiller. Les associations proposeront des tartes flambées, des foods trucks sont aussi prévus pour enrichir l'offre de restauration.

17 groupes musicaux se sont proposés, des anciens comme des nouveaux. Châtenois, contrairement à la plupart des communes, propose une indemnisation en cas d'annulation météorologique. La commission a fait le choix de programmer des groupes qui ont eu le plus de succès la saison précédente et des nouveaux.

Le frigo container, les tonnelles, et les jeux en bois seront de nouveau mis à disposition, cela avait été apprécié. La communication externe commencera en mai ou juin.

Les tournées du veilleur de nuit reprennent, avec 18 dates programmées de juillet à septembre. Le conteur Lilian Gérard animera 4 soirées, en juillet et août.

Les balades viticoles, proposées par Michel GOETTELMMANN, vont être retravaillées, en lien avec la Maison du Tourisme et du Patrimoine. M. GOETTELMMANN propose de faire participer tous les viticulteurs de Châtenois ainsi que d'autres partenaires comme la ferme Idoux ou les confitures de Sophie : cela permettrait d'enrichir les dégustations.

La brasserie GUTH a émis le souhait d'organiser une soirée bar éphémère aux remparts, cet été, avec un spectacle équestre. Une date est à trouver, et les modalités organisationnelles à définir.

M. ELSAESSER remercie toute l'équipe de la communication avec qui il a étroitement travaillé : Doriane KNAB, aujourd'hui en emploi en collectivité, Maeva WERMELINGER qui a pris le relai en tant qu'apprentie, et Lucile WEISS. Il est très agréable de travailler avec elles et elles font un travail formidable.

Le Maire en profite pour remercier M. ELSAESSER qui investit beaucoup de son temps pendant l'année mais aussi tous ses mercredis soir en été. Il remercie aussi l'association d'animation et les différentes associations qui s'investissent et font le succès de ces soirées.

11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance**RAPPORTEUR : Mme Anne HEUBERGER****11.1. Reversement à la CC de Sélestat et Territoires de la compensation financière versée par l'Etat au titre de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.****DELIBERATION D11022026/11****I. RAPPORT**

Dans le cadre de la réflexion sur la mise en place du Service Public de la Petite Enfance, l'article 17 de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 a dévolu aux communes une nouvelle compétence d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant (AOAJE).

Toutefois, sur le territoire de la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires (CCST) les missions opérationnelles relevant de l'AOAJE sont assurées par l'intercommunalité, dans le cadre de ses compétences "Enfance-Jeunesse". Elles se présentent comme suit :

- Recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de service aux familles ;
- Informer et accompagner les familles ;
- Planifier le développement des modes d'accueil du jeune enfant ;
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Aussi, par délibération en date du 21 juillet 2025, la CCST a approuvé la modification de ses statuts et l'ensemble des missions susmentionnées lui a été transféré par les communes faisant de la CCST la seule AOAJE sur le territoire.

En application de la loi du 18 décembre 2023 et du décret n° 2025-678 du 21 juillet 2025, l'Etat a prévu en 2025 le versement d'une compensation financière aux communes de plus de 3500 habitants, relative à l'exercice de cette nouvelle compétence.

Ainsi, par arrêté du 22 octobre 2025, l'Etat a attribué aux communes de Sélestat et de Châtenois les montants suivants de compensation pour l'année 2025 :

- Commune de Sélestat : 20 328,13 €
- Commune de Châtenois : 24 393,75 €

La compétence d'AOAJE ayant été transférée à la CCST, et dans un souci de cohérence administrative et financière, les communes membres concernées ont donc décidé de reverser à la CCST la compensation perçue en 2025.

Le reversement de cette compensation nécessite une acceptation formelle par le Conseil communautaire et des communes concernées.

Ce reversement prend la forme d'une subvention dont les modalités de versement sont déterminées par une convention.

II. DECISIONS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 5214-23 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment son article L 214-1-3 et R. 214 10-2 à R. 214-10-5 ;

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein-emploi ;

Vu le décret n° 2025-678 du 21 juillet 2025 relatif aux modalités de répartition de l'accompagnement financier des communes de plus de 3 500 habitants pour l'exercice des compétences d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ;

Vu la délibération DEL-20250721-09-DE du 21 juillet 2025 de la Communauté de Communes Sélestat Territoires portant modification des statuts ;

Vu la délibération DEL-20260202- du 2 février 2026 de la Communauté de Communes Sélestat Territoires décidant le reversement de la compensation financière perçue au titre de l'AOAJE par les communes de Châtenois et Sélestat ;

Considérant l'exercice par la Communauté de Communes Sélestat & Territoires de toutes les compétences d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ;

ACCEPTE le reversement par la commune de Châtenois d'un montant de 24 393,75€, correspondant à la compensation financière versée par l'État au titre de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant à la CC de Sélestat et Territoires ;

APPROUVE la conclusion de la convention de reversement conclue avec la CC de Sélestat et Territoires ;

AUTORISE le Maire à établir et signer ladite convention telle qu'annexée et précise que la dépense est inscrite au BP2026, c/62876.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

11.2. Recrutement de deux apprenti.es aux écoles maternelles

DELIBERATION D11022026/12

Mme HEUBERGER informe le conseil que deux apprenti.es seront recrutés à compter du 26 août 2026 pour une durée de 1 ou deux ans selon le niveau de l'apprenti (1ère ou 2^e année de CAP AEPE), pour chaque école maternelle de Châtenois.

Les apprenti.es sont recrutés à temps plein, sur un calendrier annualisé pré-établi, et sont rémunérés au tarif en vigueur selon le niveau et l'âge de l'apprenti.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter deux apprenti.es à compter du 26 août 2026, pour une durée de 1 à deux ans selon le niveau de CAP AEPE recruté.

FIXE la durée de service à 35 heures annualisées, rémunérées au SMIC en vigueur, en fonction de l'âge de l'apprenti.e.

ACCEPTE la participation financière de l'Etat et du CNFPT.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026, chap 012.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

11.3. Recrutement agent de vie scolaire en contrat aidé à l'école des Bains**DELIBERATION D11022026/13**

Une apprentie est actuellement en poste à l'école de Bains depuis la rentrée scolaire et devrait terminer son cursus de formation courant juin. Malheureusement celle-ci est en arrêt de travail suite à un accident de vélo, ceci depuis 1 mois. Son absence pourrait se prolonger pendant plusieurs mois si une opération est programmée courant du mois de février.

Afin de pallier l'éventuelle absence prolongée de l'apprentie, il est proposé de recruter un agent de vie scolaire en contrat aidé à compter du 01/03/2026, pour une durée de 6 mois, à raison de 24 heures par semaine, en horaires annuels lissés.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter 1 agent de vie scolaire en contrat emploi compétences, à partir du 1 mars 2026, pour une durée de 6 mois,

FIXE la durée de service à 24 heures par semaine, rémunérées au SMIC en vigueur,

AUTORISE le renouvellement automatique du contrat aidé,

ACCEPTE la participation financière de l'Etat,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP2026.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

11.4. Versement d'une subvention voyage scolaire pour les collégiens**DELIBERATION D11022026/14**

L'association sportive du Collège des Châteaux organise une classe au Feldberg sur 2 nuits.

Le voyage concerne 20 élèves de Châtenois.

Il est proposé d'accorder 5 €/nuitée, conformément à la délibération habituelle), soit 10 € par élèves pour un total de 200 €.

En complément, il est proposé d'accorder une aide pour la prise en charge du montant des accompagnateurs à raison de 690,24 € (correspondant à 20/36^{ème} de 1 242,44 €, le coût total des accompagnateurs).

Le total de la subvention à verser est donc de 890,24 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la somme de 890,24 € à l'association sportive du collège pour la classe au Feldberg (C/657381).

Le Maire précise qu'en cumul, la commune verse plus de 100 000€ d'aide financière par an pour établissements scolaires.

La commune soutient et équipe les établissements dans la durée, ce qui leur permet d'être très bien équipés.

Mme HEUBERGER précise que les enfants et les enseignants sont tout à fait conscients des efforts faits à tous niveaux, tous les ans, et lors du dernier conseil d'école, la commune a été applaudie.

POUR : 27
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

11.5. Points info CME

Mme HEUBERGER commente les photos projetées des deux animations faites en 2026 :

- En janvier : animation par ALTER ALSACE, en 3 temps, découverte des énergies, escape game économies d'énergie, ateliers tournants... les enfants ont beaucoup apprécié.
- Aujourd'hui : venue de la protection civile qui s'est présentée : historique, missions, présentation de la formation des cadets, c'est-à-dire les adolescents à partir de la 4^e, ateliers sur les nœuds, donner l'alerte, utilisation du défibrillateur... une après-midi très riche !

Mme HEUBERGER remercie Nadine GUTHAPFEL et Suzanne GOETTELMMANN, présentes depuis le début et fidèles au poste, ainsi que Anne-Sophie PENET qui l'épaula depuis son arrivée. Elle remercie aussi les agents, « *ils vont me manquer* ». Elle remercie aussi ses collègues adjoints.

Le Maire remercie Mme HEUBERGER et rappelle qu'elle a pris ses fonctions dans un contexte très difficile, en plein COVID. Les écoles ont été particulièrement impactées par des protocoles toujours changeants, des organisations impossibles. Toutefois la commune a su déployer ses moyens pour trouver des solutions : ouverture du parvis, salle de classe dans la salle de gym, le hall, la petite salle des Tisserands etc. Il a fallu tenir bon !

Il souligne aussi toute sa passion et sa pédagogie déployées pour le CME : « *Bravo, les enfants vont te regretter !* ».

12. Délégations d'attribution au Maire

RAPPORTEUR : M. le Maire

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Décision du 26 janvier 2026 : entretien terrain de foot, THIERRY MULLER SAS, pour un montant de 14 300€.
- Décision du 26 janvier 2026 : révision camion Volvo, GARAGE LEONATE, pour un montant de 4 478€.
- Décision du 30 janvier 2026 : entretien espaces verts (remparts, sentier MetV), TREMPLINS, pour un montant de 14 280€.
- Décision du 4 février 2026 : fleurissement annuel, BAUER SARL, pour un montant de 16 166€.
- Décision du 4 février 2026 : spectacle conté Irmensul, RUE HAUTE PRODUCTIONS, pour un montant de 2 904€.
- Décision du 5 février 2026 : réparation marche en grés et pilier cimetière, SCHRAMM CONSTRUCTION, pour un montant de 5 364€.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future, sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la commune ;

2 déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maitres LALIERE et MOREAU, la Commune renonce à user du droit de préemption pour les biens suivants :

1. Vente SCI VPG (GOETZ) / LALIERE – 26, rue du Muguet – Section 18 n° 732/627 avec 1,83a – bâti
2. Vente SCI JLC (ENTZMANN – BENOIT – FLIEG) / MOREAU Benjamin – rue de la Première Armée – Section 2 n° 149/11 avec 0,85a - bâti

13. Divers

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire fait le bilan des dernières opérations et commente les photos projetées : opération DOMIAL à la gare, fruit d'une réflexion sociale, et qui permet aux jeunes de pouvoir rester à Châtenois avec des prix accessibles. La gendarmerie et le pôle médical, la partie résidentielle et les logements des gendarmes, le laboratoire B2A... de très belles opérations pour la commune !

Puis il tient le discours suivant :

« Arrivé au terme de ce dernier CM, je tiens à remercier l'ensemble des agents de la commune avec qui il y a eu toujours d'excellentes relations, et avec lesquels de belles choses ont été réalisées. Je remercie aussi Mélanie avec qui j'ai travaillé avec confiance et efficacité. Je remercie les Adjointes et les conseillers qui ont permis l'évolution de Châtenois durant les 25 ans où j'ai siégé comme adjoint puis comme maire dans cette assemblée. Nous n'avons jamais craint d'engager des travaux avec une vision d'avenir. Mes prédécesseurs MM RISCH et GOLDSTEIN ont initié cette démarche volontariste d'évolution de Châtenois, par l'implantation d'équipements au service de la population de Châtenois et de son attractivité. Et même, il y a 50 ans, le docteur KOCH implantait le collège des châteaux sur la commune.

Sur les 25 dernières années dans les grands équipements : l'ELT, l'EMH, la rénovation totale des écoles Krafft et Bains, Maison de l'Enfance, beaucoup de rénovation de voirie avec enfouissement des réseaux, réaménagement de la traversée, rénovation de l'église : clocher/toiture/charpente/intérieur, Parc Erge, nouveau complexe sportif, contournement, Maison du Tourisme, extension de l'Ehpad et rénovation du Collège, gendarmerie, pôle médical, offre accrue de logements locatifs sur plusieurs sites.

Soutien affirmé aux écoles, aux familles, à l'enfance, à la Maison de retraite, à la vie culturelle.

Ces 25 années, je les ai vécues avec passion, en essayant d'avoir comme seule boussole l'intérêt général et une vision d'avenir dynamique pour Châtenois. Bien sûr avec le souci d'une bonne gestion, mais les chiffres parlent d'eux-mêmes : entre 2014 et 2026, une baisse de la charge financière de près de 60 % soit cette année, une économie de plus de 450 000 € qui peuvent être mis en investissement.

Je souhaite que Châtenois continue sur cette lancée :

N'ayez pas peur, gardez le sens de l'intérêt général, privilégiez les actes sur les discours creux, travaillez beaucoup car c'est comme ça qu'on arrive à monter les projets de façon efficace et économe. N'oubliez pas de mettre du cœur dans votre action car les élus sont là pour servir les autres et pas pour eux-mêmes. C'est le seul moteur durable de l'action publique.

Belle continuation à notre beau village ! »

L'assemblée applaudit longuement.

Daniel BROCKER demande la parole et tient le discours suivant :

« Chers collègues, chers amis, Il y a 12 ans, d'abord fort surpris, car je crois que j'avais oublié mon âge, c'est avec fierté et honneur que je me suis retrouvé le doyen des équipes de ces deux derniers conseils municipaux. Aujourd'hui, c'est avec émotion que je prends la parole pour clore ce chapitre important de ma vie publique, de notre vie publique pour certains. Après ces 12 années passées au service de notre commune, je mesure la chance que j'ai eu de vivre cette aventure humaine et citoyenne. Être conseiller municipal, c'est bien plus que de participer à des réunions ou voter des délibérations. C'est écouter, comprendre, parfois arbitrer, mais toujours agir dans l'intérêt général. C'est aussi partager des défis, des épreuves, des résultats, sans oublier les moments de joie et de convivialité vécus ensemble. Chers collègues, élus, chacune, chacun d'entre vous a apporté son énergie, ses idées et sa vision à l'édifice. J'ai appris de chacun d'entre vous, j'espère aussi, à ma manière, avoir contribué aussi à cette passion pour notre commune. Je tiens à vous remercier, M. le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, mesdames et messieurs les conseillers, pour votre confiance et votre soutien. Quel travail ! Vous, nous, pour ce qui a été accompli ! mention spéciale, et un grand merci aussi, on les oublie parfois, à nos conjoints, épouses, époux respectifs, pour votre dévouement, merci car sans vous, rien n'aurait été possible. Pour finir, je me fais le porte-parole de ceux qui quittent leur fonction, avec le sentiment du devoir accompli, mais aussi la certitude que Châtenois notre commune, continuera à avancer, portée par l'engagement et l'enthousiasme de celles et ceux qui prendront le relai. Je vous souhaite à tous de garder intact cette flamme pour le service public car elle est précieuse et rare. Merci pour tout. »

L'assemblée applaudit.

Le Maire répond :

« Ce qu'il ne dit pas, Daniel, c'est qu'il a été maire deux fois ! deux fois 5 minutes, lors de l'installation des conseils.

Dernière mention pour Christian, 49 ans d'engagement communal soit une estimation entre 350 et 400 conseils municipaux. Christian est un roc. Sur tous les problèmes techniques, sur ces 12 ans, avec Suzy et les adjoints, il trouvait des solutions qui convenaient. »

M. BRUNSTEIN prend la parole et demande quelles sont les installations prévues au niveau du complexe sportif ; il a en effet entendu qu'il y aurait une extension ou des bungalows, car l'association de foot manque de place. M. SIGRIST explique qu'en effet, l'association a sous-estimé ses besoins lors du montage de projet, et qu'une solution est en cours de réflexion au niveau de l'abri vélo, qui sera fermé en partie pour en faire un espace de stockage.

M. BRUNSTEIN remercie M. SIGRIST et prononce le discours suivant :

« Entré au Conseil Municipal de CHATENOIS en mars 2001, je termine ce périple ce soir, avec ce dernier Conseil, après 4 mandats et 25 ans d'engagement. Une génération !

J'ai été sollicité à poursuivre mais tel n'a pas été mon souhait car j'ai toujours considéré que 3 à 4 mandats devaient être la limite d'un engagement politique car au-delà, quoi qu'on en dise, on prend forcément la place de quelqu'un, avec des idées et des motivations nouvelles.

Si cette recette était d'ailleurs appliquée au niveau national, nos politiciens chercheraient peut-être un peu plus à faire avancer le pays que de mettre une grosse part de leur énergie dans leurs réélections successives.

Et plus généralement, si après 20-25 ans, on n'a rien proposé, rien impulsé, à quoi bon rester pour ne rien dire !

De ces années, je retiendrai bien sûr ma période d'adjoint au Maire et les projets que j'ai eu en charge, comme le fleurissement avec l'obtention de la 2^{ème} fleur dès 2008, puis de la 3^{ème} fleur en 2013. Dans le même registre, je citerai encore la création du jardin médiéval, en 2010-2011, en collaboration avec l'APEI et son directeur de l'époque, Patrick DELSARD ici présent. Ma rencontre, fortuite, avec l'architecte paysagiste Jacques COUTURIEUX, créateur du parc Lilaveronica à Thanvillé, a également été le déclic d'une collaboration pour le projet de notre parc ERGE qui fut ensuite réalisé en grande partie par nos services techniques et espaces verts en 2018-2019.

J'y ajouterai pelle-mêle, la réalisation de l'aire des camping-cars avec ses évolutions successives entre 2010 et 2020, la gestion locale des 7 premières éditions du slow-up ou encore le début du projet du complexe sportif. Je finirai avec la journée du 10 juillet 2019, que j'ai pu organiser à l'occasion du passage du Tour de France, magnifique journée d'animations et grande fête populaire sur Châtenois.

Demain, d'autres prendront le relai et découvriront l'engagement constant de l'exécutif au service de la population. N'oubliez pas que vous, nouveaux élus, serez toutes et tous ici pour faire avancer Châtenois et que le travail à 27 sera toujours plus intéressant et plus constructif...

Si j'avais un regret, un seul, c'est que le temps a passé trop vite et que nous ayons pris 25 ans sur la période ! Dès demain, c'est donc l'organisation du carnaval des Machores de Sélestat qui va encore m'occuper, grande manifestation à laquelle je vous invite les 21 et 22 février. »

L'assemblée applaudit.

Le Maire invite le conseil au pot de l'amitié.

M. le Maire clôt la séance à 21h50

Secrétaire de séance
Michel GOETTELMAH



Luc ADONETH
Maire



Mélanie SEATI SANTAMARIA
Secrétaire Administratif

